



Mairie de NOGARO
Arrondissement de Condom
Département du Gers

ARRÊTÉ n° 2026 09

**Arrêté municipal portant autorisation d'occupation
du domaine public et réglementation de la circulation**

Le Maire de NOGARO,

VU les articles L. 2212-2 et L. 2213-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

CONSIDERANT que l'entreprise COPLAND – Chemin de la Crête – 32400 AURENSAN, a déposé une demande d'occupation du domaine public, dans le cadre de travaux pour le déploiement de la fibre optique, voie communale n° 13, chemin de Quilhot, pour la période comprise entre le 26 janvier et le 27 mars 2026 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Afin d'effectuer les travaux cités ci-dessus, le demandeur est autorisé à :

- Empiéter sur la chaussée, chemin de Quilhot

Article 2 : Signalisation du chantier.

Le demandeur aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

Article 4 : Les autorisations sont délivrées uniquement pour la période comprise entre le 26 janvier et le 27 mars 2026.

Article 5 : Monsieur le Maire de la Commune de Nogaro, Monsieur l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours.

Fait à la mairie de Nogaro
Le 22 janvier 2026
Le Maire, Christian PEYRET

